



Les chemins agricoles sont les artères de l'agriculture

La question de la desserte joue un rôle primordial dans les conditions de vie et les conditions économiques du monde rural. La Suisse dispose d'un réseau important de chemins agricoles. Maintenir la substance et la valeur de ces derniers est un grand défi pour les propriétaires. La Confédération et les cantons les soutiennent au titre des améliorations structurelles.

Comme tout autre ouvrage, les chemins demandent un entretien régulier. Celui-ci comprend notamment le nettoyage de la chaussée, des rigoles et des grilles d'écoulement des eaux, des petites réparations des dommages locaux de la chaussée et l'élimination de la végétation. Or, cet entretien régulier incombe au propriétaire et doit être exécuté dans les règles de l'art pour garantir la sécurité de l'exploitation.

Des travaux périodiques plus importants sont en outre nécessaires tous les 8 à 12 ans environ. Il faut ainsi réparer les fissures et rigoles causées aux chemins par leur utilisation et les intempéries, et renouveler la chaussée. S'agissant des chemins en gravier, un renouvellement de la couche d'usure s'impose également après un certain temps. Enfin, ces travaux comprennent aussi le rinçage et la réparation des systèmes d'évacuation des eaux, la remise en état des protections des talus et des passages pour petits animaux, etc. La modification de la largeur des chemins ou des standards d'aménagement n'entrent toutefois pas dans cette catégorie.

Ces remises en état périodiques (REP) requièrent l'utilisation de machines et engins lourds et donc l'intervention d'entreprises spécialisées. Pour des raisons d'efficacité et de coûts, il convient de planifier ces travaux sur le long terme et pour des zones étendues, p. ex. pour toute la commune ou sur tout le territoire du syndicat de chemins, éventuellement en plusieurs étapes.

Il existe près de 40 000 km de chemins agricoles en Suisse. Les REP sont cruciales pour le maintien de la substance et de la valeur de ces derniers. Négliger les remises en état, c'est risquer de voir s'altérer précocement le fonctionnement des chemins et de devoir les rénover entièrement, moyennant des coûts importants. Aussi la Confédération soutient-elle les travaux de remise en état périodique au moyen de fonds provenant des améliorations structurelles. La condition à remplir – comme pour toutes les améliorations de ce type – est que le canton participe aussi au financement. Allouées sous la forme d'un forfait par mètre courant, ces contributions se veulent incitatives. Suivant les mesures nécessaires, elles couvrent 30 à 50 % des coûts. La demande de la part des propriétaires étant importante, nombre de cantons

proposent un tel soutien. Outre les chemins agricoles, des contributions à la remise en état périodique peuvent aussi être octroyées pour des téléphériques, des assainissements agricoles (drainages), des adductions d'eau et des murs de pierre sèche.

Exemple : remise en état de chemins agricoles dans le canton de Schaffhouse en 2016

Dans le canton de Schaffhouse, les chemins agricoles relèvent en partie des communes et en partie de syndicats ad hoc. Ces deux parties élaborent les projets de remise en état périodique des chemins et soumettent au canton les demandes de contributions une fois par an. En 2016, 31 000 mètres courants de chemins, dont 86 % de gravier et 14 % avec revêtement en dur, répartis sur 20 communes, ont ainsi fait l'objet d'une demande. Cette distance correspond grosso modo au trajet à vol d'oiseau entre la pointe la plus occidentale et celle la plus orientale du canton. Après examen des demandes, la Confédération et le canton ont donné leur feu vert à quelque 370 000 francs de contributions, soit 48 % du devis total. Comme pour tous les autres ouvrages d'amélioration, les communes et les syndicats sont soumis par la suite à une obligation d'entretien. S'ils le négligent, la Confédération et le canton peuvent réclamer le remboursement total ou partiel des contributions. Quelque 238 km de chemins agricoles schaffhousois ont bénéficié de contributions pour la remise en état périodique depuis 2010.

Faire en sorte que les ouvrages restent en bon état aussi longtemps que possible revient à préserver des ressources. Tôt ou tard, ils arrivent cependant au terme de leur durée de vie technique ou ne répondent plus à de nouveaux besoins : les engins agricoles plus larges et plus lourds requièrent des chemins aménagés en conséquence et dotés d'une résistance aux charges suffisante. Ces projets sont ceux qui absorbent la grande majorité des contributions, le soutien fédéral et cantonal couvrant deux tiers des coûts. De tels projets de réfection et d'aménagement sont nécessaires pour garantir l'avenir de l'agriculture. En parallèle, il est indispensable que la Confédération et les cantons accordent suffisamment d'attention et investissent assez de moyens dans les remises en état périodique, un calcul payant sur le long terme.

Contact / Renseignements :

Irene Roth, Office fédéral de l'agriculture, secteur Améliorations foncières, irene.roth@blw.admin.ch

Newsletter Quoi de neuf à l'OFAG ?, août 2017